Escroquerie aux emplois aidés : Théo Luhaka et ses frères condamnés. Ils avaient détourné 678.000 euros d’argent public. (MàJ)

07/04/2022 à 17h03

07/04/2022

Personnage central du dossier, Mickaël Luhaka, 38 ans, grand frère de Théo et qui se présente comme entrepreneur, était poursuivi pour avoir mis sur pied des structures juridiques, officiant sur le papier dans le football ou la médiation de rue, afin de toucher les subventions de faux emplois aidés.

Dans la réalité, les salariés n’existaient pas ou ne travaillaient qu’à temps partiel. L’argent public servait largement à des dépenses étrangères à l’activité, ou était transféré sur les comptes personnels de l’entourage de Mickaël Luhaka.

Celui-ci a été condamné à quatre ans de prison dont deux avec sursis, ainsi qu’une interdiction de gérer pendant dix ans. Sa peine de prison ferme sera aménagée en surveillance sous bracelet électronique. Le chéquier associatif lui servait à payer de nombreuses dépenses personnelles : des vacances en Espagne en amoureux, sa voiture, son loyer, un séjour au cap d’Agde, des abonnements à Canal+ et SFR…

Moins impliqué que son grand frère dans le montage, Théo Luhaka s’est vu infliger une peine de douze mois de prison avec sursis et cinq années d’interdiction de gérer. Le jeune

homme de 27 ans avait reçu sur son compte en banque des dizaines de milliers d'euros provenant des associations subventionnées. Au procès mi-février, il avait entretenu le flou sur son rôle exact, arguant du manque de «*souvenirs*». Le troisième frère, Grégory, a été condamné à deux ans et demi de prison dont un an et demi avec sursis.

Le Figaro

17/02/2022

La représentante du ministère public a requis la peine la plus importante pour Mickaël, le prévenu sur lequel pèsent les poursuites les plus lourdes, à savoir 4 ans de prison dont la moitié avec sursis, l'autre pouvant être aménagée sous la forme d'une détention à domicile sous surveillance électronique. Deux ans de prison avec sursis dont six mois ferme également aménageables ont été requis à l'encontre de Grégory Luhaka. Chacune de ces peines a été assortie par le parquet d'une amende de 50 000 euros.

« On n'a pas affaire à des escrocs guidés par l'appât du gain »

La procureure a aussi requis trois ans de prison, dont deux avec sursis, contre la seule femme poursuivie et la relaxe pour deux autres prévenus. Contre Théo Luhaka, le plus jeune et le plus médiatisé des membres de la fratrie, il a été requis deux ans de prison avec sursis et 20 000 euros d'amende. Cet habitant d'Aulnay-sous-Bois est devenu un symbole des violences policières depuis sa violente interpellation en février 2017. Depuis ce jour, le jeune homme souffre d'une infirmité permanente.

(…) Le Parisien

15/02/2022

Théo, très grièvement blessé par un policier en 2017, se retrouve mêlé à un dossier de détournement d'aides publiques. Avec deux de ses frères, Mickaël et Grégory, il est poursuivi pour escroquerie en bande organisée. De forts soupçons de travail dissimulé et de fraude pèsent sur une partie de la fratrie.

À partir du mercredi 16 février et pour trois jours, Mickaël, Grégory et Théodore Luhaka sont renvoyés devant le tribunal de Bobigny, pour une supposée escroquerie en famille. La justice les soupçonne de détournement d'aides publiques au profit d'associations dont l'un des frères avait la gestion. La somme de 678 000 euros qui a été versée n'aurait pu être retracée. Une quarantaine d'emplois devaient être créés mais ils n'ont pas été déclarés à l'Urssaf.

(…) Le Parisien

06/06/2018

Mickaël Luhaka, 34 ans, avait été convoqué en mars dernier par la police judiciaire (PJ) de Seine-Saint-Denis mais ne s'était pas rendu à la convocation par négligence. Cette fois, la justice a choisi d'aller le chercher au domicile de ses parents à Aulnay-sous-Bois, tout comme son frère Théo et trois autres membres de leur famille.

(…) L'enquête de la PJ porte sur le fonctionnement trouble de trois associations et sur l'utilisation de plusieurs centaines de milliers d'euros de fonds publics par le biais de contrats d'accompagnement à l'emploi (emplois aidés). (…)

170 000 € directement virés sur les comptes de huit membres de la famille

Au cœur de ce réseau familial d'escroqueries présumées, il y a Michaël, l'aîné de la fratrie. Interdit bancaire et condamné aux Prud'hommes, Mickaël s'est parfois associé à son frère cadet, Grégory, 28 ans, notamment à travers une association de sport de combat domiciliée à Mantes-la-Jolie (Yvelines). Le grand frère a parfois aussi géré certaines structures, via des prête-noms, comme l'association Essence de la réussite, basée à Paris, mais rayonnant dans d'autres départements comme la Haute-Vienne. L'ex président, Serge F., est aujourd'hui en garde à vue.

Dans chacune des structures, Mickaël Luhaka est soupçonné d'avoir recruté des salariés sous contrat d'avenir sans jamais les payer ou très peu, ni régler l'Urssaf. Sauf quand il s'agissait de ses proches… Entre janvier 2014 et juin 2016, une association de médiation, Aulnay Events, présidée par Mickaël Luhaka, a embauché 42 emplois et touché 678 000 € de subventions d'Etat, dont 170 000 € directement virés sur les comptes de huit membres de la famille. Théo a perçu à lui seul 52 000 €. L'association déclarait mener des interventions dans les quartiers contre les violences alors que son unique occupation était le ballon rond.

(…) Le Parisien